

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : 982101147000 - FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75 ;  
982101347000 - FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75  
Autres moyens d'identification :

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Cordons flexibles dans les procédés de pulvérisation thermique

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Saint-gobain Coating Solutions  
50 rue du Mourelet, Z.I Courtine Mourre Frais  
Boîte postale BP 90966  
84093 Avignon  
France  
T +33 (0) 4 90 85 85 00 - F +33 (0) 4 90 82 94 52  
[gehs.coating-solutions@saint-gobain.com](mailto:gehs.coating-solutions@saint-gobain.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

# FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres informations : Le produit est inerte sous sa forme actuelle. Les composants organiques du produit sont décomposés lors de la projection thermique. La partie inorganique est fondue et pulvérisée sur le substrat et consistera en un revêtement fonctionnel. L'opération de projection thermique doit être contrôlée.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom      | Identificateur de produit  | %        | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------|--|----------|---|
| Alumine  | N° CAS: 1344-28-1<br>N° CE: 215-691-6<br>(N° REACH) 01-2119529248-35 | 74 – 82  | Non classé  |
| Glycérol | N° CAS: 56-81-5<br>N° CE: 200-289-5                                  | 2,5 – 10 | Non classé  |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

# FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes.

Température de stockage : 10 – 32 °C

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

## FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### Glycerol (56-81-5)

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Nom local               | Glycérine (aérosols de)                                      |
| VME (OEL TWA)           | 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque                | Valeurs recommandées/admises                                 |
| Référence réglementaire | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016) |

#### Alumine (1344-28-1)

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Nom local               | Aluminium (Trioxyde de di-)                                  |
| VME (OEL TWA)           | 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Remarque                | Valeurs recommandées/admises                                 |
| Référence réglementaire | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016) |

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:**



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

###### Protection des mains:

Gants de protection

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

# FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| État physique                                  | : Solide                           |
| Couleur  | : Extérieur rose, intérieur blanc. |
| Odeur  | : inodore.                         |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                   |
| Point de fusion                                | : ≈ 1400 °C                        |
| Point de congélation                           | : Non applicable                   |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                   |
| Inflammabilité                                 | : ≥ 360 °C                         |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable                   |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Non applicable                   |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Non applicable                   |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable                   |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                   |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                   |
| pH   | : Pas disponible                   |
| pH solution                                    | : Pas disponible                   |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable                   |
| Solubilité                                     | : partiellement soluble.           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                   |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                   |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                   |
| Densité relative                               | : 1,9                              |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non applicable                   |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible                   |
| Distribution granulométrique                   | : Pas disponible                   |
| Forme de particule                             | : Pas disponible                   |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Pas disponible                   |
| État d'agrégation des particules               | : Pas disponible                   |
| État d'agglomération des particules            | : Pas disponible                   |
| Surface spécifique d'une particule             | : Pas disponible                   |
| Empoussiérage des particules                   | : Pas disponible                   |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Solvants organiques : 20-30 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

## FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

#### Glycerol (56-81-5)

|                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) | > 2,75 mg/l Source: ECHA |
|---------------------------------|--------------------------|

#### Alumine (1344-28-1)

|                |                            |
|----------------|----------------------------|
| DL50 orale rat | > 10000 mg/kg Source: ECHA |
|----------------|----------------------------|

|  |                         |
|--|-------------------------|
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 2,3 mg/l Source: ECHA |
|--|-------------------------|

|  |  |
|--|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité                              | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction                | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

#### Alumine (1344-28-1)

|                           |   |
|---------------------------|---|
| NOAEL (animal/mâle, F0/P) | 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) |
|---------------------------|---|

|   |  |
|---|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

# FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Alumine (1344-28-1)   |   |
|---|---|
| NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours) | 0,07 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study) |

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

| FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75<br>FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75 |                |
|---|----------------|
| Viscosité, cinématique  | Non applicable |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Non rapidement dégradable

| Glycerol (56-81-5) |   |
|--------------------|---|
| CL50 - Poisson [1] | 54000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) |

| Alumine (1344-28-1)   |   |
|-----------------------|---|
| CL50 - Poisson [1]    | 0,078 – 0,108 mg/l Source: ECHA   |
| CE50 72h - Algues [1] | 1,05 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum) |
| CE50 72h - Algues [2] | 0,2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)  |
| CE50 96h - Algues [1] | > 0,024 mg/l Source: ECHA   |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Glycerol (56-81-5)                             |                    |
|--|--------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -1,75 Source: ECHA |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75<br>FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75                    |  |
|--|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII |  |

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

# FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

### FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non réglementé

##### Transport maritime

Non réglementé

##### Transport aérien

Non réglementé

##### Transport par voie fluviale

Non réglementé

##### Transport ferroviaire

Non réglementé

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

## FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes:

|       |   |
|-------|---|
| ADN   | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA   | Estimation de la toxicité aiguë   |
| BCF   | Facteur de bioconcentration   |
| BLV   | Valeur limite biologique  |
| DBO   | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO   | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL  | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50  | Concentration médiane effective   |
| EN    | Norme européenne  |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA  | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses  |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)   |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé  |

# FLEXICORD - PURE ALUMINA D 4.75

## FLEXICORD - ALUMINA SUPRA D 4.75

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques                                   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS                        | Fiche de données de sécurité  |
| STP                        | Station d'épuration   |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| TLM                        | Tolérance limite médiane  |
| COV                        | Composés organiques volatiles   |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs   |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable  |
| ED                         | Propriétés perturbant le système endocrinien  |

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.